

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 décembre 2020 - Délibération n° BC2020/12/02

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POSTE INGENIERIE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LE CADRE DU CONTRAT BOOST'ETER ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'an deux mille vingt, le 22 décembre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 15 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – COTICHE Thierry – SUCHAUD Michelle – GRENOUILLET Jean-Yves – AUBERT Patrick.

**Était excusé :** GAILLARD Thierry

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu les délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire définies par la délibération n°2020/07/31 du 29 juillet 2020 lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour le marché dont le montant initial est compris, lorsque les crédits sont prévus au budget, entre 12 000.00€HT et jusqu'à la limite des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération n°2019/06/08 approuvant le cadre et les modalités de la contractualisation territoriale 2019-2023 avec le Conseil Départemental de la Creuse,

Vu la délibération n°2019/10/09 approuvant la stratégie partagée dans le cadre du « Contrat Boost'eter » avec le Conseil Départemental de la Creuse,

Vu la délibération n°2020/12/17 approuvant l'avenant N°1 au Contrat Boost'eter autorisant le financement à hauteur de 50% d'un ETP d'agent de développement chargé du suivi des contrats Boost'eter plafonné à 100 000.00€ sur les 5 ans de la contractualisation,

Considérant le poste dédié aux politiques territoriales et à la vie locale en charge du contrat Boost'eter et de sa mise en œuvre sur le territoire de l'EPCI, aux côtés des services instructeurs du Conseil départemental,

Considérant que les missions de ce poste portent sur les projets de développement local, la mise en œuvre du projet de territoire, la coordination des contractualisations avec les partenaires,

Considérant qu'à ce titre le poste dédié aux politiques territoriales et à la vie locale apporte un soutien et un accompagnement aux acteurs et à leurs projets, que ce soit dans la recherche de financement sur les projets d'investissements locaux pouvant être aidés dans le cadre des différents contrats dont Boost'eter, que dans l'étude des modalités de fonctionnement des projets,

Considérant le poste de travail à temps non complet (90%), l'aide est prorata temporis à hauteur de 40% du salaire chargé de cet agent, soit sur un prévisionnel de 55 840€, 22 336€ d'aide ramené à 20 000€ pour respecter le plafond de 100 000€ sur 5 ans,

Le plan de financement est le suivant :

Nature des financements	TOTAL	%
Département	20 000 €	36%
Autofinancement	35 840 €	64%
<b>Coût Total</b>	<b>55 840 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- Autorise M. Le Président à solliciter les subventions et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

